

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Cette semaine, l'actualité parlementaire est marquée par la modification du projet de loi de financement de la sécurité sociale par le Sénat. Suite au vote du texte par les sénateurs, mardi 21 novembre, la Commission mixte paritaire s'est réunie sans trouver d'accord. En raison de ce désaccord, le texte est retourné, jeudi 22 novembre, à l'Assemblée Nationale. Elisabeth Borne a alors de nouveau engagé la responsabilité de son gouvernement, sur la partie recettes du budget de la Sécurité sociale, en ayant recours à l'article 49-3. Les oppositions devraient déposer, dans les prochaines heures, des motions de censure. Plusieurs groupes politiques, dont la majorité de droite et du centre, s'étaient inquiétés d'un budget jugé « insincère » et « sous-estimé », avec « un risque de dérapage dans un contexte d'inflation ».

Le projet présidentiel de rajouter le droit à l'IVG dans la Constitution avance. Selon plusieurs sources, le Président Macron pense convoquer un Congrès pour voter ce projet de loi constitutionnel le 4 mars 2024. Le Congrès du Parlement est la réunion des deux chambres, le Sénat et l'Assemblée nationale. Pour réviser la Constitution, un vote à la majorité des 3/5e des parlementaires ainsi réunis est nécessaire. Le Président semble préférer le vote de cette mesure en Congrès, plutôt que de soumettre la question directement aux Français.

Sous la pression du Gouvernement, LFI a donc retiré sa proposition de loi constitutionnelle visant à inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution, dans l'attente d'une action présidentielle. Cette proposition de loi aurait dû être étudiée le 30 novembre lors de la niche parlementaire de LFI.

Enfin, un drame a eu lieu cette semaine dans la Drôme, après une fête de village qui a fini tragiquement dans la nuit de samedi à dimanche à Crépol. Thomas, un jeune homme de 16 ans, a été tué. Neuf suspects ont été interpellés mardi dans le cadre de l'enquête ouverte pour « meurtre » et « tentatives de meurtres en bande organisée », selon le procureur de Valence. « Formellement désigné comme auteur du coup de couteau mortel » et interpellé, le principal suspect est un jeune homme de 20 ans qui habite « le centre » de Romans-sur-Isère. Une marche blanche a été organisée ce mercredi à Romans-sur-Isère. Elle a lieu en hommage à Thomas, lycéen de 16 ans mortellement blessé.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) AU SÉNAT

Mardi 21 novembre : Les sénateurs ont formellement adopté le PLFSS pour 2024 en séance publique (1^{ère} lecture).

A l'issue de cette 1^{ère} lecture au Sénat, le texte totalisait 145 articles (contre 97 après l'Assemblée nationale et 50 initialement). Les

sénateurs avaient adopté 30 articles conformes, apporté des modifications sur 57 autres, et créé 48 articles supplémentaires ; 8 articles ayant été supprimés. Ils avaient également approuvé 280 amendements, dont 19 du Gouvernement, les plus susceptibles de demeurer dans le texte final.

Ces amendements introduisaient notamment :

- La gratuité des préservatifs pour tous les moins de 26 ans sans prescription en pharmacie afin « d'améliorer la santé sexuelle et reproductive des jeunes et renforcer l'accès à la prévention » (amendement à l'article 18)
- Le remboursement, par l'assurance maladie, des produits de protections périodiques réutilisables, dans le but de lutter contre « la précarité menstruelle » (amendement à l'article 19)
- L'évolution des RDV de prévention sanitaire et sociale aux âges clés de la vie, ces rendez-vous étant coordonnées par le médecin traitant (amendement à l'article 20)
- La suppression de la remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement un an après la publication de la LFSS, présentant le bilan de la mise en œuvre de la prestation partagée de d'éducation de l'enfant et ses effets sur le recours au congé parental (amendement à l'article 46 quater)
- La fixation de l'objectif de dépenses « Famille » 2024 à 58,0 Mds d'€. La forte inflation 2023 conduit à prévoir une revalorisation des prestations légales au 1^{er} avril de 4,6% (soit 3,9% en moyenne annuelle). De plus, les mesures mises en place dans le cadre du service public de la petite enfance contribuent à la hausse des dépenses de la branche (amendement à l'article 47).

Le texte, tel qu'adopté par les sénateurs, a ensuite été rejeté par la Commission Mixte Paritaire le soir même, ce qui signifie qu'il sera à nouveau soumis au vote de l'Assemblée Nationale (jeudi 23 novembre à 15h en séance publique). Les amendements adoptés par les sénateurs seront donc très probablement remis en cause. Le texte leur reviendra le jeudi 30 novembre (commission) et le vendredi 1^{er} décembre au matin (séance publique), avant une lecture définitive à l'Assemblée dans l'après-midi.

PROPOSITION DE LOI AU SÉNAT

Proposition de loi d'Elisabeth Doineau «Droits de l'enfant à entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses parents en cas de séparation» (examen au Sénat les 6 et 14 décembre)

La [proposition de loi](#) de la sénatrice Elisabeth Doineau (UDI, Mayenne - Groupe Union Centriste), relative aux droits de l'enfant à entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses

»»

parents en cas de séparation de ces derniers, sera examinée en 1^{ère} lecture au Sénat les mercredi 6 décembre (commission des Lois) et jeudi 14 décembre 2023 (séance publique).

Cette proposition de loi vise à développer la coparentalité en cas de séparation du couple et à favoriser le partage équilibré du temps parental. Considérant que l'alternance est un système simple, prévisible, équilibré, de nature à apaiser les tensions entre les parents, elle entend, en 3 articles, franchir une nouvelle étape dans la coparentalité, en proposant un dispositif équilibré et juste.

- **Article 1^{er}** : alignement de la rédaction de l'article 373-2 du code civil, qui prévoit que « chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant », sur celle de l'article 9-3 de la Convention internationale des droits de l'enfant, afin de faire apparaître l'adverbe « régulièrement ». Le Code civil disposerait ainsi que « chacun des père et mère doit maintenir et entretenir régulièrement des relations personnelles avec l'enfant ».
- **Article 2** : recours à un temps de présence parentale équilibré, en faisant en sorte que les juges aux affaires familiales l'examinent préalablement, lorsque l'un des parents le demande.
- **Article 3** : En cas de comportement violent, exclusion d'un parent du temps parental équilibré prononcée par le juge.

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DU « BIEN VIEILLIR »

Vendredi 17 novembre : Présentation de la stratégie ministérielle du « Bien vieillir » par la ministre Aurore Bergé.

Annoncée depuis longtemps et plusieurs fois reportée, la stratégie « Bien Vieillir » a été présentée par la ministre Aurore Bergé (Solidarités et Familles) avec notamment les ministres Aurélien Rousseau (Santé et Prévention), Sylvie Retailleau (Enseignement supérieur et Recherche) et Christophe Béchu (Transition écologique et Cohésion des territoires) ainsi que, la ministre déléguée Agnès Firmin Le Bodo (Organisation territoriale et Professions de santé). Intitulée « préparer la France de demain, ajouter de la vie aux

années », elle a comme enjeu principal que la société se mobilise collectivement (État, collectivités, entreprises et citoyens), pour faire face au défi démographique.

Rappelant qu'en 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans, la ministre Aurore Bergé estime que le vieillissement de la société n'est pas synonyme de déclin. Une société qui vieillit peut s'appuyer sur l'engagement de ses citoyens et l'expérience de ses aînés qui constituent de grands atouts pour les autres générations. Le renforcement de la solidarité et des liens intergénérationnels est essentiel pour lutter contre l'isolement social.

→ Communiqué du ministère des Solidarités et des Familles disponible [ici](#). La reconnaissance d'éventuels abus dans la relation.

QUESTIONS ÉCRITES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• Accès aux origines des enfants nés sous X

Le député Bastien Marchive (Renaissance, Deux-Sèvres) a rédigé une question écrite portant sur l'accouchement sous X. Il souligne que ce dispositif introduit un déséquilibre entre le droit à la vie privée de la mère et le droit à l'accès aux origines de l'enfant. Le député demande au Gouvernement s'il entend modifier ce dispositif. Cette question a été publiée le 21 novembre 2021 (en attente de réponse du secrétariat d'État chargé de l'Enfance).

• Politique familiale & Baisse de la natalité

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a répondu, mardi 21 novembre, à une question écrite posée par la députée Caroline Colombier (RN, Charente). Celle-ci portait sur la baisse de la natalité et demandait au Gouvernement s'il entendait modifier la politique familiale pour la rendre plus incitative (instauration d'une part fiscale pleine dès le deuxième enfant, création d'un prêt à taux zéro jusqu'à 100 000 € pour le projet immobilier d'un jeune couple, mise en place de prêts aux familles nombreuses pour l'achat d'un véhicule). Dans sa réponse, le ministre Bruno Le Maire rappelle et justifie les dispositifs fiscaux déjà mis en place. Il n'envisage pas de nouvelles mesures pour venir en aide aux familles. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/3)

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024**

• **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique (1^{ère} partie) : du jeudi 23 novembre (à partir de 14h30) au jeudi 30 novembre (fin de matinée)

→ Vote solennel sur l'ensemble de la 1^{ère} partie en séance publique : jeudi 30 novembre à 14h30

»»

- Discussion en séance publique de la 2^{ème} partie :
 - Crédits « Enseignement scolaire » : vendredi 1^{er} décembre à 14h30
 - Crédits « Santé » : mardi 5 décembre à 16h45
 - Crédits « Solidarité » : mardi 5 décembre à 21h30
 - Crédits « Régimes spéciaux et de retraites » : jeudi 7 décembre à 10h30
- Vote solennel sur l'ensemble du PLF au Sénat en séance publique : mardi 12 décembre à 14h30

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024**

- **Nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale**

- Discussion en séance publique : jeudi 23 novembre à 15h

- **Nouvelle lecture au Sénat**

- Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 30 novembre à 9h
 - Discussion en séance publique : vendredi 1^{er} décembre à 9h30

- **Lecture définitive à l'Assemblée Nationale**

- Discussion en séance publique : vendredi 1^{er} décembre à 15h

→ **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements** - déposée le 24 avril 2023 par le député William Martinet (LFI, Yvelines)

- **AN 1^{ère} lecture**

- Discussion en séance publique : mardi 28 novembre à 17h

NB : la création de cette commission d'enquête viserait à enquêter sur le modèle économique et financier des entreprises de crèches, sur leur utilisation des fonds publics, sur les conditions de travail des professionnels et sur la qualité d'accueil des jeunes enfants. Elle permettrait également de dévoiler les stratégies de lobbying des entreprises de crèches et leur impact sur les pouvoirs publics, ainsi que les éventuels conflits d'intérêt au sein des instances de gouvernance des organismes financeurs.

→ **Proposition de loi visant à déconjugaliser l'allocation de soutien familial** – déposée le 17 octobre 2023 par le député Hadrien Clouet (LFI, Haute-Garonne)

- **AN 1^{ère} lecture**

- Discussion en séance publique : jeudi 30 novembre à 9h

→ **Proposition de loi visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive** - Déposée le 26 janvier 2022 par la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne), adoptée en 1^{ère} lecture au Sénat le 30 octobre 2023

- **AN 1^{ère} lecture**

- Examen en commission des Affaires culturelles : date à fixer
 - Discussion en séance publique : jeudi 7 décembre à 9h

→ **Proposition de résolution visant à rendre effectifs les soins palliatifs sur tout le territoire national** - Déposée le 19 octobre 2023 par le député Patrick Hetzel (LR, Bas-Rhin)

- **AN lecture unique**

- Discussion en séance publique : jeudi 7 décembre à 9h

AGENDA PARLEMENTAIRE (3/3)

→ **Projet de loi « Fin de vie »** (*dates sous réserves de confirmation*)

- **Présentation en Conseil des ministres** : début décembre 2023
- **Examen par l'Assemblée nationale** : à partir de janvier 2024